

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

F

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

CL 2022/39-PR
mai 2022

AUX: Points de contact du Codex
Points de contact d'organisations internationales ayant le statut d'observateur auprès du Codex

DU: Secrétariat, Commission du Codex Alimentarius,
Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires

OBJET: **Demande d'observations sur la gestion des composés sans appui
ne présentant pas de problème de santé publique pour révision périodique
(proposition pour la gestion et des options pour appuyer la gestion des données)**

DATE LIMITE: 15 juin 2022

GÉNÉRALITÉS

1. Pour prendre connaissance des informations générales, veuillez vous reporter au document CX/PR 22/53/13, qui est disponible sur la page web de la cinquante-troisième session du Comité du Codex sur les résidus de pesticides (CCPR)¹.

DEMANDE D'OBSERVATIONS

2. Les membres du Codex et observateurs sont invités à présenter des observations sur la proposition pour la gestion des travaux et les options pour appuyer les données, figurant à l'annexe I du document CX/PR 22/53/13, qui est chargé sur le Système d'observations en ligne du Codex (OCS): <https://ocs.codexalimentarius.org/>, conformément aux orientations fournies aux paragraphes 4-8.
3. En formulant des observations sur la gestion des composés sans appui ne présentant pas de problème de santé publique pour révision périodique, les membres du Codex et observateurs sont invités à présenter:

Proposition de gestion du travail (CX/PR 22/53/13-Annexe, Section 1)

Options pour l'appui des données (CX/PR 22/53/13-Annexe, Section 2)

- a. Des observations générales sur l'approche générale de la proposition de gestion du travail présentée à la section 1 et des options pour l'appui des données présentées à la section 2;
- b. Des observations spécifiques sur les dispositions qui pourraient nécessiter un approfondissement ou des dispositions supplémentaires qui pourraient être incluses pour améliorer la proposition de gestion de la section 1 ou les options présentées dans la section 2;
- c. L'établissement d'un groupe de travail sur la gestion des composés sans appui si la proposition de gestion décrite à la section 1 est acceptée.

ORIENTATIONS CONCERNANT LA PRÉSENTATION DES OBSERVATIONS

4. Les observations doivent être présentées dans le système OCS, par l'intermédiaire des Points de contact des membres du Codex et observateurs.
5. Les Points de contact des membres du Codex et observateurs peuvent accéder au système OCS et au document ouvert aux observations en sélectionnant "Entrer" dans la page "Mes révisions", disponible après avoir accédé au système.
6. Les Points de contact des membres du Codex et des organisations observatrices doivent fournir des propositions de changements et des observations/justifications sur un paragraphe spécifique (dans les catégories: rédactionnels, de fond, techniques et traduction) et/ou au niveau du document (observations générales ou observations récapitulatives). Des conseils supplémentaires sur les catégories et les types d'observations de l'OCS se trouvent dans les [questions fréquentes de l'OCS \(FAQs\)](#).
7. Des directives supplémentaires, y compris le Manuel de l'utilisateur et le guide succinct, sont disponibles sur le site du Codex: <https://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/resources/ocs/fr/>.
8. Les éventuelles questions sur le système OCS peuvent être adressées à Codex-OCS@fao.org.

¹ <https://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/meetings/detail/fr/?meeting=CCPR&session=53>